

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

**Subvention pour réfection
de façades**

11 – 12 Place Jean Aicard

**Rectification de la
délibération
du 12 juillet 2023**

N° 26/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2023

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul.

Absent(s) excusé(s) : Madame ADROVER Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 14/2023 du 12/07/2023 qui attribue une subvention de 1 830 € à Madame ANTONI Manuela pour la réfection de façades de son habitation sise 11 et 12 place Jean Aicard.

Il précise qu'il y a lieu de rectifier la délibération en ce qui concerne le bénéficiaire.

En effet, la demande a été effectuée au nom de la SCI JEAN AICARD – 83 avenue de la Libération à LA FARLEDE dont Madame ANTONI Manuela est gérante.

La subvention de 1 830 € est donc accordée à la SCI JEAN AICARD à LA FARLEDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rectification de la délibération n° 14/2023 du 12/07/2023 telle que présentée et confirme qu'une subvention de 1 830 € est octroyée à la SCI JEAN AICARD à LA FARLEDE pour la réfection de façades de son habitation sise 11 et 12 place Jean Aicard

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
Compte tenu de :

- la transmission en Préfecture, le **29 SEP. 2023**

- de la publication, le **29 SEP. 2023**